



## **Dossier - INSTRUMENTUM MENSIS FEBRUARII PRO LECTURA MAGISTERII SUMMI PONTIFICI BENEDICTI XVI PRO EVANGELIZATIONE IN TERRIS MISSIONUM**

Le Pape Benoît XVI est revenu à plusieurs reprises durant le mois de février sur les incidents qui ont éclaté en plusieurs endroits du monde, suite à la publication par des quotidiens européens de dessins satyriques représentant le prophète Mahomet, en condamnant fermement toute forme de violence et en rappelant au respect de chaque religion. A l'occasion de l'assassinat de l'Abbé Andrea Santoro, prêtre Fidei Donum, le Pape Benoît XVI a envoyé deux télégrammes de condoléances. Dans le télégramme envoyé au Cardinal Camillo Ruini, son Vicaire Général pour le Diocèse de Rome le Saint-Père a souhaité que « le sang versé devienne semence d'espérance pour construire une fraternité authentique entre les peuples ». Dans le deuxième télégramme, envoyé à S Exc Mgr Luigi Padovese Vicaire Apostolique d'Anatolie en Turquie, le Pape écrit : « Informé de la mort tragique de l'Abbé Andrea Santoro, missionnaire Fidei Donum du Diocèse de Rome, qui exerçait en Turquie, avec générosité et zèle apostolique son ministère en faveur de l'Évangile et au service des personnes nécessiteuses et marginalisées, je désire faire parvenir en ce moment douloureux l'expression de ma proximité toute particulière à cette communauté chrétienne, en réaffirmant ma ferme condamnation de toute forme de violence ; et, en assurant de mes prières fervents pour un prêtre aussi zélé, je vous accorde, cher Frère, aux prêtres et au fidèles la Bénédiction Apostolique ». Le Pape Benoît XVI, pendant tout le mois, n'a pas manqué de déplorer sans se lasser toute forme de violence, et de demander avec insistance que l'on instaure des sentiments de paix et non de haine. « Il est impératif, a déclaré le Saint-Père le 21 février, lors de l'audience accordée aux Evêques de la Conférence Episcopale du Sénégal, Mauritanie, Cap Vert et Guinée-Bissau en visite 'ad limina', d'approfondir toujours plus les relations fraternelles entre les communautés, afin de parvenir à un développement harmonieux de la société, en reconnaissant la dignité de chaque personne, d'approfondir toujours plus les rapports fraternels entre les communautés, afin de parvenir à un développement harmonieux de la société, et en reconnaissant le dignité de chaque personne et en permettant à tous de bénéficier di libre exercice de leur propre religion

### > LINKS

*INSTRUMENTUM MENSIS FEBRUARII (400kb):* [http://www.fides.org/fra/dossier/2006/dossier\\_bxvi\\_febbraio.doc](http://www.fides.org/fra/dossier/2006/dossier_bxvi_febbraio.doc):